

Seventeenth plenary meeting of the 40th session of the General Conference

Tuesday 26 November 2019 at 3.10 p.m.

President: **Mr Altay Cengizer** (Turkey)

Reports of the Legal Committee (40 C/108, 40 C/113, 40 C/107)

1.1 The President:

Good afternoon, ladies and gentlemen. I declare open the seventeenth plenary meeting of the General Conference. As you are aware, today is the penultimate day of our General Conference. The plenary meeting of this afternoon will be dedicated to the examination of the remaining reports of programme commissions and committees while tomorrow afternoon, the plenary will consider the adoption of the Appropriation Resolution. Let us proceed to examine the first report on our agenda for this afternoon. Distinguished delegates, the Legal Committee of the General Conference has been busier than ever. It examined a number of items and issues on the whole 19 reports. We already heard some of these reports over the past few days which have informed our debates and decisions on item **7.3**, **7.4** and **7.5**. Others were referred to the concerned commissions.

1.2 I would now like to invite the Chairperson of the Legal Committee, Professor Pierre Michel Eisemann to deliver the reports of the Legal Committee which should be considered directly by the plenary. The first report pertains to item **7.1** on the administrative tribunal extension of its period of jurisdiction and is contained in document 40 C/108. You have the floor, your Excellency.

2.1 M. Eisemann (Président du Comité juridique) :

Je vous remercie Monsieur le Président. Permettez-moi donc de vous présenter le 11^e rapport du Comité juridique, contenu, comme vous venez de le dire, dans le document 40 C/108. Ce rapport porte sur la prorogation de la compétence du Tribunal administratif en matière de règlement des litiges avec les membres du personnel de l'Organisation.

2.2 Comme vous le savez, la compétence attributive du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail est reconnue par la Conférence générale depuis 1953. De ce fait, la reconnaissance de cette compétence a été régulièrement prorogée depuis, pour des périodes de six ans par la Conférence générale, comme lors de la 37^e session en 2013.

2.3 Cependant, après avoir pris connaissance des derniers développements au sein de l'OIT visant à amender le statut du tribunal administratif, le Comité juridique a décidé de recommander à la Conférence générale de ne pas proroger la compétence du TAOIT si ce n'est pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2020 au lieu des six années proposées, ces deux années étant destinées à pouvoir examiner dans quelles conditions évolue le statut du Tribunal de l'OIT.

2.4 Le Comité juridique a décidé de recommander également à la Conférence générale d'inviter le Secrétariat à présenter à sa 41^e session un rapport sur l'évolution de la question du statut du Tribunal administratif devant le Conseil d'administration du Bureau international du travail, mais aussi sur les différentes voies possibles de règlement des litiges avec les membres du personnel de l'Organisation. Le projet de résolution proposé à la plénière de la Conférence générale figure au paragraphe 5 du document 40 C/108. Je vous remercie Monsieur le Président.

3.1 The President:

Thank you very much for your report. Are there any comments or suggestions on document 40 C/108? I see none. May I then assume that the General Conference takes note of the report of the Legal Committee and adopts the draft resolution contained in paragraph 5 of document 40 C/108? I see no objections.

3.2 *It is so decided.*

3.3 The second report pertains to item **7.2** of the amendments to the Rules of Procedure of the General Conference and is contained in document 40 C/113. You have the floor, Sir.

4.1 M. Eisemann (Président du Comité juridique) :

Je vous remercie Monsieur le Président. Le 16^e rapport du Comité juridique contenu dans le document 40/C/113 porte sur les modifications au Règlement intérieur de la Conférence générale. Le Comité juridique a pris note des propositions d'amendement au Règlement intérieur de la Conférence générale présentées par le Secrétariat et qui découlent des recommandations 3 et 4 du Groupe de travail à composition non-limitée sur la gouvernance.

4.2 Après examen de ces propositions, le Comité juridique a adopté quelques légères modifications aux amendements, lesquels portent sur les deux points suivants. Premièrement, outre ses fonctions actuelles, le Comité juridique agira désormais aussi en tant que Comité de vérification des pouvoirs. Et, deuxièmement, la date limite de présentation des candidatures aux organes subsidiaires de la Conférence générale sera maintenant portée à sept jours avant la date de l'ouverture des scrutins au lieu de 48 heures actuellement. Le projet de résolution proposé à la plénière de la Conférence générale figure au paragraphe 3 du document 40/C/113. Je vous remercie Monsieur le Président.

5.1 The President:

Thank you very much for your report. Are there any comments or suggestions on document 40 C/113? I see none. May I then assume that the General Conference takes note of the report of the Legal Committee and adopts the draft resolution contained in paragraph 3 of document 40 C/113? I see no objections.

5.2 *It is so decided.*

5.3 The third and last report pertains to item **9.9** on the consultation on the Conciliation and Good Offices Commission Responsible for Seeking the Settlement of Any Disputes which may arise between States Parties to the Convention against Discrimination in Education. It is contained in document 40 C/107. You have the floor, Your Excellency.

6.1 **M. Eisemann** (Président du Comité juridique) :

Merci Monsieur le Président. Je vous présente donc pour terminer le 10^e rapport du Comité juridique contenu dans le document 40 C/107. Ce rapport porte sur les résultats de la consultation sur la question de l'utilité de la Commission de conciliation et de bons offices instituée par le Protocole de 1962 et chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre États parties à la Convention de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, en application de la recommandation 92 du Groupe de travail à composition non-limitée sur la gouvernance.

6.2 Après avoir souligné que les États parties à la Convention de 1960 et au Protocole de 1962 s'étaient prononcés en faveur du maintien du statu quo de la Commission, qui n'a jamais été appelée à exercer ses fonctions de conciliation, les membres du Comité ont rappelé que la Commission est un organe conventionnel instituée par le Protocole de 1962, et non un organe de l'UNESCO. Et qu'en conséquence toute éventuelle décision de supprimer cette Commission ne relève pas de la compétence des organes directeurs de l'Organisation, mais de celle des États parties audit Protocole.

6.3 À cet égard, le Comité juridique a décidé de recommander à la Conférence générale d'inviter le Secrétariat à envisager l'opportunité de convoquer au cours de la période 2020-2021 une réunion des États parties au Protocole de 1962, ouverte également aux États parties à la Convention de 1960 en tant qu'observateurs, afin de renforcer le mandat et le fonctionnement de la Commission de conciliation et de bons offices et ce, bien entendu, sous réserve de la disponibilité de ressources financières suffisantes au titre du programme régulier.

6.4 Le projet de résolution proposé à la plénière figure au paragraphe 6 du document 40 C/107. Ceci étant, Monsieur le Président, puisque c'est la dernière fois que je prends la parole devant cette assemblée, j'aimerais, avec votre permission, en profiter pour exprimer mes vifs remerciements aux membres du Comité qui ont travaillé sereinement et qui ont su adopter toutes leurs décisions par consensus. Et je voudrais également remercier vivement ceux qui nous ont aidés dans notre tâche, à savoir Monsieur le Rapporteur du Comité, à savoir M. Miguel Angel Ilman, représentant de l'Argentine, pour la rédaction de nos 19 rapports écrits, dont la plupart ont été transmis directement aux commissions concernées. Je n'oublie pas non plus Monsieur l'Ambassadeur Gazi Gahari, Vice-Président du Comité et Représentant de la Tunisie, en particulier pour m'avoir remplacé lors de la plénière de vendredi dernier. Enfin, je souhaiterais également exprimer mes plus vifs remerciements au Conseil juridique et Directeur de l'office des normes internationales et des affaires juridiques de l'UNESCO, M. Santiago Villalpando, et à toute son équipe de la Section des conventions et recommandations chargée du Secrétariat du Comité juridique qui méritent d'être mentionnée, M. Trasancos, M. Badaroux-Mendieta et Mme Hazboun. Je vous remercie Monsieur le Président.

Thank you very much for your report. Are there any comments or suggestions on document 40 C/107? I see none. May I then assume that the General Conference takes note of the report of the Legal Committee and adopts the resolution contained in paragraph 6 of document 40 C/107? I see no objections.

7.2 *It is so decided.*

Report of the Nominations Committee (40 C/89)

8.1 I wish to thank again Mr Eisemann and all members of the Legal Committee for their distinguished service. Your Excellencies, let us now examine the report of the Nominations Committee which is contained in document 40 C/89. The Chairperson of the committee, His Excellency Mr Mounir Anastas, will now present this document. Your Excellency, you have the floor.

١-٩ السيد أنسطاس (فلسطين) (رئيس لجنة الترشيحات):

شكراً سيدي الرئيس، السيد رئيس المؤتمر العام، السيد رئيس المجلس التنفيذي، السيدة المديرية العامة، سيداتي وسادتي،

(The speaker continues in French)

9.2 J'ai l'honneur de vous présenter le résultat des travaux entrepris par le Comité des candidatures durant les sept réunions qu'il a tenues et ainsi que reflété dans le document 40/C/89 que vous avez devant vous. Ce rapport résume les travaux du Comité dans l'organisation des élections de membres du Conseil exécutif pour la période 2019-2023, ainsi que prévu par le point **14.1** de son ordre du jour, et présente les résultats de cette élection qui s'est tenue le 20 novembre 2019.

9.3 Le rapport présente ensuite en application des points **14.2** à **14.15** de l'ordre du jour du Comité, l'organisation de la conduite des élections des membres du Comité juridique, du Comité du siège, et des autres organes subsidiaires de la Conférence générale organisées le 21 novembre 2019.

9.4 Permettez-moi d'adresser toutes mes félicitations et mes vœux de succès aux membres élus au sein de ces différents organes. Je tiens également à adresser mes sincères remerciements à l'ensemble des États membres pour leur implication active dans l'ensemble de ces processus électoraux, la participation aux réunions du Comité, le dépôt des candidatures, l'esprit collaboratif ont permis un excellent taux de participation lors de ces deux matinées de vote ainsi qu'un parfait déroulé des scrutins.

9.5 Je salue particulièrement l'effort entrepris par les groupes électoraux afin d'aboutir dans la mesure du possible à un nombre de candidats soumis égal au nombre de sièges à pourvoir. Cet effort traduit à la fois le travail de consensus et de dialogue au sein des groupes électoraux, tout comme une volonté de faciliter la tenue du processus électoral. Soyez remerciés pour cet effort. Laissez-moi désormais vous présenter le détail de nos différentes sessions de travaux.

(L'orateur poursuit en anglais)

9.6 Mr President of the General Conference, distinguished delegates, ladies and gentlemen, the Committee began its work right from the beginning of the 40th session of the General Conference by addressing the nomination of the President of the General Conference, its Vice-Chairpersons and the Chairpersons of the six commissions and three committees. The Nominations Committee approved the recommendations of the Executive Board and its decisions 206 EX/Decision 27.IV and 207 EX/Decision 27.III. The Committee then undertook to complete over the course of three meetings the composition of the Bureaux of the six commissions and of the Nominations Committee.

9.7 The finalization of these bureaux has not been an easy task due to the lack of candidatures received for the positions of Vice-Chairpersons and of rapporteurs. And when we had to conclude our work on this item, we still had some incomplete bureaux. Two Vice-Chairpersons were not designated for the ED Commission while the SC and SHS Commissions conducted their work without a rapporteur. However, the Nominations Committee managed to constitute full bureaux for the APX, CLT and CI Commissions.

9.8 On Wednesday, 20 November 2019, the Nominations Committee organized the election of Members of the Executive Board, pertaining to item **14.1**. The Nominations Committee examined the lists of candidatures for Members of the Executive Board during five of its meetings. It is to be mentioned that given the fact that there was no subsequent changes in the list of candidates from those circulated by the Director-General on 23 September 2019 and thanks to the great efforts made by Member States at large with most of the electoral groups already having had presented clean slates. The examination of this item ran very smoothly.

9.9 When considering the election of Members of the Executive Board, Member States raised the seemingly recurrent issue of clear distinction of division of vacancies available for election within Group V. Member states requested that the separation of vacant seats between electoral group V(a) (Africa group) and electoral group V(b) (Arab group), be indicated at the earliest stages of the election process in documents prepared by the Secretariat in order to facilitate consultations among Member States. The same remark was also made with regard to electoral group III and the need to provide early information on the separation of vacant seats between Ibero-American countries and CARICOM countries within the same electoral group.

9.10 At this session of the General Conference, 183 Member States were entitled to vote. I am pleased to inform you that 180 Member States took part in the election of the Members of the Executive Board. In other words, three Member States did not participate in this vote.

9.11 Concerning the election of the Members of the Legal Committee, Headquarters Committee, and other subsidiary organs of the General Conference, which means item **14.2** to **14.15**, these elections took place during the sixth meeting of the Nominations Committee on Thursday 21 November 2019 from 10 a.m. until 1 p.m. in Room IV.

9.12 The elections were carried out in conformity with the Rules of Procedure of the General Conference and with a considerable turn-out. Out of 183 Member States entitled to vote, 167 Member States took part in these elections, which means that 16 Member States did not participate in the vote.

9.13 As far as the elections of members of the subsidiary organs of the General Conference are concerned, I wish to inform you that only 10 secret ballots were held out of a possible 76. This was due to the great extent to the high degree of civic concern for the democratic UNESCO governance process among Member States, which was reflected in intensive efforts and consensual approach to reach agreement between electoral groups with a view to achieving clean slates.

9.14 However, certain subsidiary organs did not achieve the geographical distribution of members as determined in their respective structures. Regretfully, in a few cases, candidatures which could have allowed for complete geographical distribution of members were not deemed receivable as they were sent to the Secretariat after the deadline of submission of candidatures which is 48 hours before the elections as per Rule 3(a), Appendix 1 of the Rules of Procedure of the General Conference. And here just a parenthesis, our colleague, the Chair of the Legal Committee mentioned clearly that this statutory deadline has been changed and he mentioned seven days instead of 48 hours.

9.15 I would therefore like to urge Member States in the future to comply with this statutory – not anymore 48 hours but seven days deadline – when submitting their respective candidatures to the Secretariat. And maybe we need also to remind the audience that many delegations announced their candidacies for any organ with a *note verbale* addressed to the delegations, to the list of delegations, without addressing it to the Secretariat. And the Secretariat cannot take it into account. It is not an official candidature. This happened also this year. So please, next time, if you send such a *note verbale*, include the Secretariat in order to take it into consideration.

(The speaker continues in French)

9.16 Je tiens à faire savoir que le Comité de candidatures a entrepris ses travaux dans le plein respect du Règlement intérieur de la Conférence générale. Cela a été possible grâce au plein soutien que le Comité a reçu de la part des États membres et du Secrétariat, de leur connaissance collective du Règlement intérieur, ainsi que des pratiques passées, qui ont pu nous éclairer lorsque nous en avons besoin. Je remercie à cet égard le Bureau des affaires juridiques et en particulier les Conseillers juridiques qui nous ont accompagné et soutenu par leurs orientations et leurs conseils avisés.

(L'orateur poursuit en anglais)

9.17 Mr President of the General Conference, allow me to thank you personally again for your support in the work of our Committee. Through you, Mr President, I should also like to thank the Vice-President of the General Conference, His Excellency Mr Kazi Imtiaz Hossain, Ambassador of Bangladesh, for the composure and good sense with which he oversaw the election of the Executive Board.

(The speaker continues in French)

9.18 Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude aux scrutateurs pour le temps qu'ils ont consacré au processus électoral et pour l'appui et la vigilance qu'ils ont consacrés aux scrutins électoraux durant de nombreuses heures. Je tiens ainsi à les remercier nominalement Mme Teresa Salado (Portugal), Mme Nigar Gurbanova (Azerbaïdjan), Mme Julissa Hengstenberg (Guatemala), Mme Dilum Goonewardena (Sri Lanka), M. Souleymane Konate (Mali) et Mme Zeina Saleh-Kayali (Liban). C'étaient les scrutateurs pour les élections des membres du Conseil exécutif. Puis, M. Pearson Falkner (Canada), M. Ricardo Lezama (Uruguay), Mme Yujin Park (République de Corée), M. Mouhamadou Sarr (Sénégal) et M. Abdulaziz Alsaleh (Arabie saoudite), pour les élections des autres organes subsidiaires.

9.19 Permettez-moi également de remercier le Bureau du Comité des candidatures, à savoir Mme Laura Moriña Medina de Cuba et le professeur Manda Kizabi de la République démocratique du Congo, pour leur rôle de Vice-Présidents de ce Comité, et spécial remerciement également pour le professeur Kizabi qui nous a donné un précieux coup de main lors des votes et processus électoral pour les organes subsidiaires. Mes sincères remerciements s'adressent également aux interprètes, au personnel technique et de soutien ainsi qu'au Secrétariat de la Conférence générale dans son ensemble qui ont su, en dépit d'un agenda intense et très chargé, pour l'ensemble des comités et commissions, fournir les appuis adéquats pour une conduite optimale de nos travaux.

9.20 Enfin, je ne saurais terminer, Monsieur le Président, ce rapport sans exprimer mes sincères remerciements au Secrétariat du Comité des candidatures qui m'a appuyé durant ma présidence, Mme Maria del Mar Marcos, Mme Sohae Lee, Mme Nana Thiam, Mme Olive Ugo-Nlemadim, M. Bakary Konate, ainsi que, bien entendu, la Secrétaire du Comité qui n'a pas épargné son temps, Mme Emilie Wagner. Leur rigueur et leur professionnalisme ont assuré le bon fonctionnement du Comité et du processus électoral et je vous prie de bien vouloir les applaudir.

(Applaudissements)

9.21 Merci beaucoup. Avant de terminer Monsieur le Président, j'ai une petite suggestion.

(L'orateur poursuit en anglais)

9.22 Mr President, I think for the next session, when it comes to the reports, we noticed that we have less delegates in the room and those who are in the room, they have a little bit of difficulty to follow with attention. Their attention decreases with 10 minutes, so I suggest that you invite an artist, preferably a one-man show, just to give a short performance between the reports for five minutes, which will stimulate the audience. Thank you, Mr President.

10.1 The President:

Who better than you? I was thinking of that as well. So thank you and again congratulations. So if there was anyone wants to make a suggestion or comment on the report we just listened to from Ambassador Anastas? I do not think so after all these acclamations. So, I take it that the General Conference takes note of the report of the Nominations Committee and adopts the draft resolution contained therein?

10.2 *It is so decided.*

Report of the Culture Commission (40 C/94)

11. The President:

Now I propose to examine the report of the CLT Commission which is contained in 40 C/94. I invite His Excellency Abbas Salim Halabi who presided over the CLT Commission to present this document. You have the floor, Your Excellency.

12.1 M. Halabi (Président de la Commission Culture) :

Thank you Mr Président. Et je vais seconder la proposition de notre collègue M. Mounir Anastas. Monsieur le Président de la Conférence générale, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, je tiens avant tout à remercier les États membres de m'avoir confié la tâche enrichissante de présider la Commission Culture. Je tiens également à exprimer toute ma gratitude aux distingués membres de cette Commission, qui ont participé activement aux débats et qui ont fait preuve, à chaque instant, d'engagement et d'efficacité, ce qui nous a permis de mener nos travaux de manière productive.

12.2 La Commission Culture a débuté ses travaux par l'approbation par acclamation des propositions suivantes du Comité des candidatures : Mme Artemis Papatthanassiou (Grèce), Mme Rut Carek (Croatie), M. Pablo Guayasamín (Équateur), Mme Sabine Bakyono Kanzie (Burkina Faso), comme Vice-Présidents et M. David Measketh (Cambodge) comme Rapporteur. La Commission a ensuite adopté son calendrier provisoire, réparti en cinq séances de travail les mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 novembre.

12.3 Au cours des travaux de la Commission, 79 États membres et quatre observateurs se sont exprimés. Lors de sa première séance de travail, au titre du point **5.17**, la Commission a été informée par le représentant de la Directrice générale de l'UNESCO, M. Ernesto Ottone, Sous-Directeur général pour la culture, des débats très riches ayant eu lieu lors du Forum des Ministres de la culture, qui s'est déroulé le 19 novembre 2019.

12.4 Dix-neuf États membres et un observateur ont unanimement félicité l'UNESCO pour l'organisation du Forum des Ministres et ont souligné la très forte mobilisation des États. Tous ont souligné la pertinence du mandat de l'UNESCO à traiter de la place de la culture dans les politiques publiques et en particulier de l'évolution des politiques culturelles au regard des enjeux contemporains. Plusieurs États membres se sont exprimés en faveur de la poursuite du dialogue interministériel sur l'impact de la culture dans la réalisation du Programme à l'horizon 2030 en soulignant l'importance de renforcer les conventions culturelles et leurs mécanismes pour mieux démontrer leur contribution au développement durable. Dans ce cadre, les intervenants ont remercié le Secrétariat pour son travail en matière d'indicateurs thématiques pour la

culture dans le développement durable. Ils ont par ailleurs tous unanimement salué la proposition du Mexique d'accueillir un prochain forum ministériel sur ce thème pour marquer le 40^e anniversaire de la conférence historique de Mondiacult au Mexique en 2022.

12.5 Je rappelle que ce point était uniquement pour information et aucune résolution n'était soumise à l'examen de la Commission. Le point **4.2** relatif au Projet de programme et de budget pour 2020-2022 a également été présenté par le représentant de la Directrice générale qui a souligné la continuité des programmes et budgets entre les 39 C/5 et 40 C/5, le maintien de la priorité à la mise en œuvre des conventions ainsi que des huit résultats escomptés, dont deux transversaux. Les deux priorités globales de l'UNESCO, Afrique et Égalité des genres, seront par ailleurs pleinement intégrées dans les résultats escomptés.

12.6 Au cours de la discussion, 23 États membres ont pris la parole afin d'appuyer le Projet de programme et de budget proposé pour 2020-2021, jugé pertinent pour la mise en œuvre des objectifs du développement durable et pour le renforcement des coopérations transversales. Ils se sont par ailleurs félicités du maintien de la priorité accordée à l'Égalité des genres et à l'Afrique, et ont invité les États membres à accroître leurs contributions volontaires afin de doter le Secteur de la culture de ressources à la hauteur de ses ambitions.

12.7 À la lumière du budget intégré adopté lors de la première réunion conjointe des commissions et des recommandations du Conseil exécutif contenues dans le document 40 C/6, la Commission Culture a recommandé à la Conférence générale d'adopter la résolution pour le programme Culture proposée au paragraphe 05000 du document 40 C/5, Volume 1, et ses Corrigenda, telle qu'amendée. La Commission a ensuite entériné par consensus les recommandations du Conseil exécutif concernant le Volume 2 du 40 C/5 contenues dans l'Addendum du document 40 C/6.

12.8 Lors de sa deuxième séance, suite aux consultations entreprises entre les parties concernées, la Commission a recommandé sans débat et par consensus, à la Conférence générale d'adopter les résolutions relatives au point **5.2** relatif à Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 39 C/36 et au point **5.3** sur l'application de la résolution 39 C/55 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés. Ce dernier point avait par ailleurs également été examiné lors de la Commission Éducation. Les résolutions relatives aux points **5.2** et **5.3** figurent respectivement aux paragraphes 13 et 15 du rapport écrit.

12.9 La Commission a par la suite examiné les points **9.4**, **9.5** et **9.6**, portant respectivement sur la mise en œuvre de trois recommandations, à savoir celle de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société, celle de 2011 concernant le paysage urbain historique et celle de 1980 relative à la condition de l'artiste. Ces trois points, qui avaient précédemment fait l'objet d'un examen par le Comité juridique, sans débat ni amendement, ont été introduits par le représentant de la Directrice générale.

12.10 S'agissant du point **9.4**, 10 États membres et un observateur ont souligné le rôle essentiel que jouent les musées pour le développement durable et l'importance pour tous les États membres de mettre en œuvre cette Recommandation, notamment en ce qui concerne l'acquisition de collections résultant du trafic illicite. Dans le cadre du point **9.5**, 10 États membres ont pris la parole pour rappeler le rôle crucial du patrimoine pour le développement humain et l'atteinte de l'objectif de développement durable 11. Ils ont par ailleurs souligné l'aspect novateur de cet outil stratégique pour la conservation du patrimoine urbain dans son environnement global et l'importance de le mettre en œuvre en lien avec la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial. Enfin, lors de l'examen du point **9.6**, les 13 membres de la Commission ayant pris la parole ont exprimé leur attachement à améliorer le statut de l'artiste, à garantir ses droits moraux, économiques et sociaux. L'importance d'assurer une rémunération juste des artistes, notamment face à la montée en puissance des plates-formes numériques, a en outre été soulignée. Les États ont appelé à mettre en œuvre cette recommandation conjointement à la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Dans sa réponse, le représentant de la Directrice générale a invité tous les États membres à participer aux exercices de rapport afin d'obtenir une vision plus élargie et recueillir un plus grand nombre de bonnes pratiques.

12.11 La Commission a par la suite recommandé que la Conférence générale adopte les résolutions relatives aux points **9.4**, **9.5** et **9.6**, invitant notamment les États membres à redoubler d'efforts pour appliquer pleinement les recommandations de 2011, de 2015 et de 1980, et à apporter leur soutien financier pour les promouvoir. Les résolutions figurent respectivement aux paragraphes 21, 24 et 27 du rapport écrit.

12.12 Par consensus et sans débat, la Commission a ensuite recommandé à la Conférence générale d'adopter trois résolutions visant à la proclamation d'une « Journée internationale de l'art islamique », d'une « Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante » et d'une « Journée mondiale de l'olivier », soumises respectivement au titre des points **5.12**, **5.30** et **5.23**. Ces résolutions figurent au paragraphe 30 du rapport écrit.

12.13 Toujours au cours de sa deuxième séance, la Commission a pris note des rapports concernant les principales activités du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC), du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, du Comité subsidiaire de la Réunion des États parties à la Convention de 1970, et du Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel pour la période 2018-2019, ainsi que des principales activités du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour la période 2016-2017.

12.14 Au cours de ses troisième et quatrième séances de travail, la Commission a examiné le point **5.7** sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970). Le représentant de la Directrice générale a présenté le document 40 C/21 portant sur les avancées depuis la 39^e session de la Conférence générale, notamment dans la mise en place de mesures visant à renforcer la Convention. La parole a ensuite été donnée à l'Égypte pour préciser un certain nombre de propositions, telles que contenues dans l'Addendum au document 40 C/21.

12.15 Au cours de l'examen de ce point, 55 États membres et deux observateurs ont exprimé leur plein soutien au renforcement de la Convention de 1970 et à l'amélioration de sa mise en œuvre. La grande majorité a par ailleurs souligné son soutien à toute initiative visant à lutter contre le trafic illicite des biens culturels, y compris en coopération avec les acteurs du marché de l'art, et a rappelé la nécessité de renforcer les législations nationales en ce sens. L'importance de la collecte des données et des inventaires a également été rappelée. Enfin, de nombreux orateurs ont manifesté leur appréciation à l'appui qu'ils ont reçu de la part du Secrétariat, notamment sur le suivi des informations de ventes aux enchères de biens culturels, tout en l'encourageant à amplifier ses actions de sensibilisation au rôle de la Convention de 1970.

12.16 L'Égypte a tenu à faire figurer dans le rapport oral que le trafic illicite a atteint un niveau alarmant et que les outils à disposition de l'Organisation, notamment la Convention de 1970 et le Code déontologique adopté en 1999 devaient à présent rapidement être mis en œuvre avec des actions concrètes, notamment dans le cadre du 50^e anniversaire en 2020. La France a par ailleurs tenu à consigner dans le rapport oral sa réserve sur la nécessité de développer d'autres instruments normatifs à ce sujet, quels qu'ils soient, et qu'il serait plus profitable de concentrer les efforts sur les outils existants.

12.17 Suite à mes invitations répétées de recherche du consensus, la Commission a conclu cette discussion en recommandant à la Conférence générale d'adopter par consensus la résolution proposée dans le document 40 C/21 en l'état, et celle proposée dans le document 40 C/21 Add., telle qu'amendée. Par ailleurs, par consensus et sans débat, lors de sa quatrième séance, la Commission a également recommandé à la Conférence générale d'adopter la résolution visant à la proclamation d'une « Journée mondiale de l'art », soumise au titre du point **5.22**. Cette résolution figure au paragraphe 30 du rapport écrit.

12.18 Dans le cadre du point **5.29**, la Commission a aussi examiné le projet de résolution 40 C/COM.CLT/DR.1, présenté par la République de Corée, avec l'objectif de faire mieux connaître l'éducation artistique et la Semaine internationale de l'éducation artistique. Soulignant les possibilités offertes par l'éducation artistique pour contribuer à réaliser les objectifs de développement durable, ce projet de résolution invite les États membres à organiser des activités pour promouvoir l'éducation artistique et souligne la nécessité d'assurer une coopération intersectorielle entre les Secteurs de la culture et de l'éducation.

12.19 Quatorze États membres et un observateur se sont exprimés sur ce point pour exprimer leur plein soutien à cette proposition et réitérer l'importance du développement précoce de l'éducation artistique et de sa contribution, entre autres, à la promotion de la paix. À l'issue de la discussion, la Commission a recommandé par consensus à la Conférence générale d'adopter la résolution proposée dans le document 40 C/COM.CLT/DR.1.

12.20 La Commission a poursuivi ses travaux avec l'examen du point **5.16** sur le Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC). Après une introduction par le représentant de la Directrice générale, la Présidente du Conseil d'administration du FIPC a été invitée à prendre la parole, en conformité avec la décision du Conseil exécutif prise à sa 205^e session. Tout en rappelant l'importance de l'art et de la culture, en tant qu'instruments puissants pour la transformation des sociétés, elle a insisté sur la nécessité de revoir les Statuts du FIPC afin de renforcer sa structure institutionnelle et sa viabilité financière.

12.21 Dix États membres et un observateur sont intervenus sur ce point, principalement pour féliciter le groupe de travail tripartite pour son travail et pour souligner le rôle important du FIPC dans l'atteinte des objectifs de développement durable, à l'horizon 2030. Ils ont insisté sur le besoin de revitaliser le Fonds et d'y apporter des contributions afin d'en garantir la viabilité. À l'issue de la discussion, la Commission a recommandé par consensus à la Conférence générale d'adopter la résolution proposée dans le document 40 C/58.

12.22 La Commission a conclu sa quatrième séance par l'examen du point **5.4** relatif aux propositions d'établissement d'un Centre international d'interprétation et de présentation des sites du patrimoine mondial à Sejong, République de Corée ainsi que d'un Centre international pour le renforcement des capacités en matière de patrimoine culturel immatériel dans les États arabes, à Sharjah, Émirats arabes unis, en tant que Centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO. Ces deux points n'ont pas fait l'objet de discussion. Leurs résolutions respectives figurent au paragraphe 39 du rapport écrit.

12.23 Lors de sa cinquième séance, la Commission a achevé ses travaux par l'examen conjoint du point **3.2** relatif au Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5) et du point **3.1** sur le Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4). Pour introduire ce point, le Directeur du Bureau de la planification stratégique a précisé le processus, les différentes étapes pour la préparation des prochains C/4 et C/5 et l'approche participative adoptée dans le cadre du Pilier 3 de la transformation stratégique de l'UNESCO, notamment par le biais de réunions régionales et sous-régionales avec les États membres, pilotées par les bureaux hors Siège. Il a rappelé le contexte global en évolution rapide et l'adéquation de la réponse transversale de l'UNESCO pour y faire face. Le représentant de la Directrice générale a, quant à lui, apporté des compléments d'informations plus spécifiques au Secteur de la culture, en soulignant les points saillants émanant du dialogue avec les États membres, tels que la défense du pluralisme et de la diversité ; la réponse aux conflits et aux catastrophes naturelles exacerbées par le changement climatique ; la défense des libertés fondamentales ; le développement de l'économie créative ; la priorité Afrique et enfin, le rôle essentiel des politiques publiques pour répondre à ces défis.

12.24 Vingt-deux États membres et un observateur ont participé à la discussion. Après s'être satisfaits de l'approche participative et de la feuille de route proposées par le Secrétariat, les orateurs ont mis en exergue plusieurs points, notamment le rôle essentiel de la culture pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, pour renforcer la cohésion sociale et édifier des sociétés pacifiques et inclusives. Après avoir rappelé l'importance qu'il convient d'accorder à la préservation de la diversité culturelle, ainsi qu'à la protection du patrimoine matériel et immatériel menacé, particulièrement dans les régions en situation de conflit, de nombreux orateurs ont appelé au renforcement des conventions de 1970 et de 2005, et à apporter une plus grande attention au retour de biens culturels à leur pays d'origine ou leur restitution en cas d'appropriation illégale. Ils ont par ailleurs renouvelé leur plein soutien aux conventions de 2003 et de

1972. De plus, l'accent mis sur la coopération intersectorielle, sur l'Afrique et l'égalité des genres a recueilli l'assentiment des États membres qui se sont exprimés. Enfin, certains orateurs ont exprimé leur attachement au Forum des ministres de la culture et ont encouragé la reconduction de cet exercice, en tant qu'espace de dialogue et d'échange.

12.25 Je vous rappelle également qu'aucune résolution n'était proposée pour examen par la Commission sur ces points. Un compte rendu des discussions de la Commission sur ces points est annexé au rapport écrit contenu dans le document 40 C/94.

12.26 Monsieur le Président de la Conférence générale, Mesdames et Messieurs les délégués, permettez-moi d'exprimer une nouvelle fois ma gratitude à l'ensemble des membres de la Commission Culture, à tous les Vice-Présidents et au Rapporteur, pour l'esprit de coopération, de respect mutuel et de dialogue constructif qui a prévalu lors de nos travaux et qui nous a permis d'avancer de manière aussi fructueuse. Je remercie aussi la Secrétaire de notre Commission, Mme Denise Bax, et son équipe, Barbara Blanchard, François Langlois, Inel Massali, Laurence Mayer-Robitaille, Keiichi Julien Nakata-Glenat, Josiane Poivre et Richard Veillon pour avoir assuré le secrétariat de la Commission, ainsi que toutes et tous les interprètes, techniciens et commis de salle pour leur aide précieuse.

12.27 Mesdames et Messieurs, comme l'a très justement exprimé le Secrétaire général des Nations Unies, M. António Guterres, lors de l'ouverture de la 40^e session de la Conférence générale, l'UNESCO joue un rôle essentiel dans la promotion du multilatéralisme et pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 dans un monde rassemblé. Et ce qui nous a rassemblé au cours des derniers jours, c'est la culture. Elle a démontré une nouvelle fois à quel point elle est source d'échanges fructueux et de dialogue, facteur de paix, moteur de développement et de croissance économique. La richesse de nos débats est l'illustration parfaite de cette conviction que nous partageons tous, à savoir que la culture permet de répondre directement et efficacement aux préoccupations d'aujourd'hui et de relever les défis de l'avenir. Permettez-moi aussi de remercier cette coopération professionnelle qu'on a eue avec le Sous-directeur général de la culture, Monsieur Ernesto Ottone et permettez-moi de l'acclamer aussi.

12.28 Je tiens également à remercier le Sous-Directeur général pour la culture, M. Ottone, pour la coopération professionnelle que nous avons eue. Pour clore ce rapport, j'aimerais citer le poète, philosophe et artiste libanais Khalil Gibran, dont la dépouille repose à Bcharré, niché au cœur de la vallée de la Qadisha et de la Forêt des cèdres de Dieu, site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial : « *Aujourd'hui n'est que la mémoire d'hier, et demain le rêve d'aujourd'hui.* » Je vous remercie.

13. **The President:**

Thank you, Your Excellency, for your report. And also in particular thanks for the quotation from Khalil Gibran, generations after generations of young people understood him as an affirmation of life and love. It is very precious. Thank you. Are there any comments or suggestions on document 40 C/94? Togo, you have the floor, please.

14.1 **Togo:**

Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste, au nom de la Délégation du Togo, rectifier une anomalie technique qui ne nous a pas permis de transmettre l'ensemble des pays coparrains au Secrétariat, de sorte qu'ils puissent être figurés sur le document 40/C/77. Donc, je remercie tous les pays qui ont soutenu dès les premières heures le projet de résolution sur la Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante. Il s'agit de l'Arabie saoudite, de l'Azerbaïdjan, du Bénin, du Brésil, de Cuba, des Comores, de la Côte d'Ivoire, de l'Espagne, de la France, du Gabon, la Gambie, la Guinée équatoriale, le Honduras, l'Iraq, la Jamaïque, le Koweït, le Liban, le Libéria, le Maroc, le Mexique, le Mozambique, la Serbie, la Tunisie et l'Uruguay.

14.2 Nous remercions l'ensemble des États membres de l'UNESCO et la Conférence générale d'avoir adopté cette résolution. Nous exprimons aussi notre gratitude au Conseil exécutif, qui a pris ces décisions dès sa 207^e session en octobre 2019, à tous les États qui ont porté leur soutien et leur coparrainage, tous ceux qui ont pensé le faire et qui n'ont pas pu le faire à temps, notre profonde gratitude également. Et nous remercions également le Secrétariat de l'UNESCO pour tout l'appui technique dont nous avons bénéficié.

14.3 La Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante est un pont que nous venons de jeter tous ensemble entre la culture africaine et afro-descendante à travers le monde entier, mais pas que. Il s'agit également de jeter un pont entre la culture africaine et afro-descendante d'une part, et les cultures sœurs du monde entier d'autre part. Ainsi, nous venons de faire de la culture un instrument de paix, la paix qui est la mission première de l'UNESCO, que nous constituons tous ensemble. Merci Monsieur le Président.

15.1 **The President :**

Merci votre Excellence. Is there anyone else who would like to take the floor? I see none. May I then assume that the General Conference takes note of the report of the CLT Commission and adopts the draft resolution contained therein, subject to the decisions that the General Conference may take on budgetary issues when adopting the Appropriation Resolution tomorrow? I see no objections.

15.2 *It is so **decided.***

15.3 I wish again to thank His Excellency Mr Abbas Salim Halabi and all members of the CLT Commission for their commitment and efficient work. Thank you, your Excellency.

Report of the SHS Commission (40 C/93)

16. **The President:**

Distinguished delegates, it is now time to examine the report of the SHS Commission contained in document 40 C/93. I am pleased to give the floor to Her Excellency Ms Viviane Aleyda Morales Hoyos who successfully chaired this commission. You have the floor, Your Excellency.

17.1 Mme Hoyos (Directrice de la Commission sciences sociales et humaines) :

Monsieur le Président de la Conférence générale, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Madame la Directrice générale, Excellences, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour moi de présenter les points discutés lors des travaux de la Commission des Sciences sociales et humaines qui se sont déroulés les 20 et 21 novembre 2019 en trois sessions. Neuf points ont été discutés concernant le projet de programme et de budget pour 2020-2021, Les Statuts révisés du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS), la proclamation d'une « Journée mondiale de la logique », l'établissement à Riyad, Arabie Saoudite d'un centre régional pour le dialogue et la paix en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO, l'élimination de la discrimination raciale, de la haine raciale et des crimes motivés par la haine raciale dans le monde, les nouvelles perspectives pour le projet « la Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage », la préparation du Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029, la préparation du Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/4 et 41 C/5) et l'étude préliminaire concernant un éventuel instrument normatif sur l'éthique de l'intelligence artificielle.

17.2 Distingués délégués, lors de mon discours d'ouverture, j'ai rappelé le rôle fondamental de l'UNESCO pour faire face aux fractures qui divisent le monde contemporain – les inégalités persistantes, la fracture technologique, les idéologies sectaires, le défi climatique. Les projets de résolution sur lesquels notre commission a eu à se prononcer, reflètent très largement ces nouveaux enjeux pour la communauté internationale, qu'il s'agisse de l'élimination de la discrimination raciale ou la promotion de sociétés plus inclusives. Nous avons notamment pris la décision historique de confier à l'UNESCO l'élaboration d'un instrument normatif inédit sur l'éthique de l'intelligence artificielle. Après avoir brièvement présenté l'esprit des différentes résolutions et leurs résonances avec le mandat de l'Organisation, j'ai également rappelé la dynamique particulière de cette 40^e session de la Conférence générale qui a résolument mis au centre de ses discussions la jeunesse, non pas simplement parce qu'elle est le futur, mais parce qu'elle est d'abord et avant tout le présent.

17.3 La Commission a démarré ses travaux en élisant M. Abdel-Ellah Sediqi (Afghanistan), Mme Sæunn Stefánsdóttir (Islande), M. Joel Ongoto (Kenya), M. Shahin Mustafayev (Azerbaïdjan) comme vice-présidents de la Commission. Le Comité des candidatures n'a pas reçu de proposition pour un rapporteur.

17.4 Le premier point de notre agenda le point **4.2** concernait l'Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2020-2021. Titre II.A : Grand programme III – Sciences sociales et humaines.

17.5 Dans sa brève présentation la Sous-Directrice générale pour les Sciences sociales et humaines a insisté sur la continuité programmatique d'une part et d'autre part sur les liens entre 40 C/5, le Programme 2030 pour les Objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elle a également rappelé que la lutte contre les inégalités, afin de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, a été au centre de la stratégie du secteur, tout comme les jeunes, non plus simplement comme bénéficiaire mais comme acteur de premier plan. Par ailleurs, l'emphase a été mise sur une réflexion au niveau internationale sur la pertinence de proposer un cadre éthique pour les sciences et les nouvelles technologies. Enfin, la Sous-Directrice générale pour les Sciences sociales et humaines a remercié les représentants de États membres pour l'adoption du scénario budgétaire le plus élevé qui devrait permettre de consolider les activités du Secteur des sciences sociales et humaines et de renforcer son action, particulièrement en Afrique.

17.6 Les représentants de 19 États membres et un observateur ont pris la parole au cours des débats. La Commission a apporté un fort soutien au projet de programme 2020-2021. Elle a affirmé la pertinence des priorités globales de l'Organisation – Égalité des sexes et Afrique. Elle a manifesté un grand intérêt pour les initiatives ayant trait à la jeunesse et a particulièrement salué le succès du 11^e Forum des jeunes de l'UNESCO.

17.7 Elle a réaffirmé l'importance des questions liées au genre, notamment en ce qui concerne la représentation des femmes dans les carrières scientifiques. Un certain nombre de pays ont également évoqué le défi du changement climatique et la pertinence de développer des approches conjuguées associant étroitement les Sciences naturelles et les Sciences humaines et sociales. En outre, certaines délégations ont insisté sur les liens entre la production de savoir et la formulation de politiques publiques pour aider les États membres à construire des sociétés plus inclusives. À cet égard, le programme MOST qui joue un rôle stratégique pour anticiper et gérer la complexité des transformations sociales a été évoqué.

17.8 Certains États membres, ont souligné l'importance de collaborer de manière intersectorielle et multidisciplinaire en s'appuyant davantage sur les réseaux de l'UNESCO ainsi qu'en renforçant la collaboration avec les partenaires des secteurs publics et privés. Les délégués ont souscrit au mandat de l'UNESCO en matière de bioéthique et d'éthique dans la science et dans la technologie. Il a été souligné l'importance des actions de renforcement des capacités visant à soutenir les infrastructures internationales en matière d'éthique, notamment par la création et la formation d'un comité international de bioéthique. Dans cette même optique, les travaux du Comité international de bioéthique, du Comité intergouvernemental de bioéthique et de la Commission mondiale pour l'éthique des connaissances scientifiques et des technologies, COMEST, ont été salués.

17.9 Les États membres ont réaffirmé leur attachement à la promotion et la diffusion des valeurs, des attitudes, et des comportements propices au dialogue, à la non-violence et au rapprochement des cultures. La Côte d'Ivoire et l'Ouganda ont pris la parole pour présenter des projets d'amendement au projet de résolution. La résolution telle qu'ainsi amendée a été adoptée en bloc sans débat. La proposition de la Fédération de Russie de faire usage de l'expression « prévention de l'extrémisme violent menant au terrorisme » n'a pas été retenue par la Commission. L'Ouganda a pris bonne note des observations de la Directrice générale et a accepté de retirer sa deuxième proposition d'amendement.

17.10 Le second point de notre agenda, le point **5.15** avait trait à la Révision des statuts du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS). La résolution a été adoptée en bloc sans débat. Néanmoins, l'Ouganda a souhaité présenter quelques commentaires aux statuts révisés. Il a été rappelé que ces statuts révisés avaient été examinés par un groupe de travail composé de nombreux États membres, le CIGEPS et le Conseil exécutif qui, sans débat, avait recommandé à la Conférence générale de les approuver. Le Comité juridique avait, pour sa part, apporté des modifications

mineures ayant trait aux aspects légaux. Enfin, les Fidji ont demandé à ce que les processus de consultation soient plus inclusifs et qu'ils prennent davantage en compte les petits États insulaires.

17.11 Le troisième point de notre agenda, le point **5.31** avait pour objet la Proclamation d'une « Journée mondiale de la logique ». La résolution a été adoptée en bloc sans débat. Les Fidji ont cependant rappelé que la prolifération des journées mondiales pourrait s'avérer contreproductive et rendre sans effet ce genre d'initiative.

17.12 Le quatrième point, le point **5.41** concernait l'Établissement à Riyad, Arabie saoudite, d'un centre régional pour le dialogue et la paix en tant que Centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO. La résolution a été adoptée en bloc sans débat. L'Arabie Saoudite a précisé que ce centre pour le dialogue et la paix est le premier de cette nature dans la région arabe et elle a réaffirmé la vocation de cette institution à coopérer très largement avec les autres pays de la région.

17.13 Le cinquième point, le point **5.37**, avait trait à l'Élimination de la discrimination raciale, de la haine raciale et des crimes motivés par la haine raciale dans le monde. La résolution a été adoptée en bloc sans débat. Huit pays ont ensuite pris la parole pour condamner fermement la montée des discours sur la haine raciale, notamment dans le milieu du sport. Ils ont également rappelé l'importance de lutter contre tout type de discrimination et de se référer aux outils normatifs déjà existant en la matière comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et ont souligné l'importance des travaux pionniers de l'UNESCO qui demeurent une référence en la matière. Le Mexique, qui se trouve à l'initiative de la résolution, a exprimé sa volonté de poursuivre le dialogue sur cette question qui mérite une réflexion plus approfondie. Il a également rappelé que ce texte ne peut répondre à toutes les préoccupations, mais il est l'aboutissement d'un premier effort commun qu'il faudra continuer à nourrir.

17.14 Le sixième point, le point **5.28** considérait les Nouvelles perspectives pour le projet « la Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage ». Le Bénin a rappelé que le projet a célébré son 25^e anniversaire lors de la dernière réunion de son Comité scientifique internationale qui a eu lieu à Cotonou en Août 2019. Il a par ailleurs demandé à la Directrice générale de mettre à disposition les moyens nécessaires pour une relance effective de ce projet qui est un dispositif important de l'action de l'UNESCO en matière de lutte contre le racisme, dialogue interculturel et culture de la paix. Enfin, il a invité les États membres à soutenir financièrement ce programme, avant de présenter un amendement au Projet de résolution. La résolution a été adoptée en bloc sans débat.

17.15 La Sous-Directrice générale pour les sciences sociales et humaines a remercié le Bénin et les pays cosignataires pour cette résolution visant à revitaliser ce projet qui est au cœur du travail et des valeurs de la Commission des sciences sociales et humaines. Elle a précisé que ce projet devrait non seulement se poursuivre mais plus encore prospérer, notamment en renforçant ses axes thématiques autour des sites de mémoire, des musées ou de la lutte contre le racisme et les discriminations en synergie avec le réseau de la Coalition internationale des villes inclusives et durables.

17.16 Huit délégations ont par la suite pris la parole pour rappeler l'importance de ce projet et ont demandé un soutien financier afin qu'il puisse avoir l'impact escompté, particulièrement dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine proclamée par les Nations Unies (2015-2024). Il a également été évoqué les liens entre ce projet et des problématiques comme les nouvelles formes de servitudes ou encore l'engagisme.

17.17 Le septième et huitième point, les points **3.1** et **3.2** sur la Préparation du Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5), ont été conjointement examinés et discutés. La Sous-Directrice générale pour les Sciences sociales et humaines a mis en exergue les principales tendances internationales, insistant sur les inégalités croissantes qui risquent d'entraver la réalisation de la dimension sociale du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elle a rappelé l'engagement et la détermination de l'UNESCO pour atteindre les plus démunis, mais également lutter contre la discrimination et ses causes profondes. En outre, elle a expliqué que les technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle pourraient porter atteinte à la paix, à la justice, à la liberté, à la dignité, à l'égalité des sexes et au bien-être de l'humanité, en particulier pour les défavorisés, si elles n'étaient pas accompagnées par une réflexion sur le plan éthique fondée sur la dignité humaine et les droits de l'homme. À cet égard, il est important de prendre en considération les besoins particuliers des pays en développement, notamment en Afrique. Elle a également souligné l'urgence de lutter contre le changement climatique par des actions coordonnées au niveau international, en prenant en compte les dimensions sociales et éthiques. Elle a par ailleurs rappelé que la question de l'autonomisation de la jeunesse et de sa participation dans les processus de décisions au plus haut niveau demeure un enjeu central de l'agenda international. Pour répondre efficacement à ces problèmes globaux, elle a réaffirmé la nécessité de développer une approche transversale et interdisciplinaire. Enfin, elle a rappelé, à titre d'exemple, que cette approche plus intégrative est déjà à l'œuvre au sein du programme MOST des « *Futures Literacy* » ou encore des réseaux de villes comme la Coalition internationale des villes inclusives et durables (ICAAR).

17.18 Les représentants de 29 États membres et trois observateurs ont pris la parole au cours des débats. Un large consensus s'est dégagé autour des principaux défis et tendances mis en évidence par la Sous-Directrice générale pour les Sciences sociales et humaines, soulignant également les enjeux liés aux migrations. L'importance de l'intersectorialité a été largement soulignée comme l'approche clé pour la prochaine stratégie à moyen terme. En outre, la Commission a souligné la pertinence des priorités globales de l'Organisation – Égalité des sexes et Afrique. Elle a également recommandé de développer une approche fondée sur les droits de l'homme dans tous les programmes de l'UNESCO. De nombreux délégués ont insisté sur l'importance du travail sur les questions relatives à la jeunesse qui devraient être considérées comme une priorité, en invitant à développer en la matière une approche intégrée et transversale. Dans cette même perspective, un certain nombre d'orateurs ont salué le succès du 11^e Forum des jeunes de l'UNESCO.

17.19 La Commission a souligné l'importance du mandat de l'UNESCO dans le domaine des Sciences sociales et humaines pour relever les défis que posent les Objectifs de développement durable. Un grand nombre d'États membres ont souligné l'importance du programme Routes de la soie, notamment en matière de promotion du dialogue interculturel et de la paix et ont demandé à ce que ce programme phare de l'UNESCO soit intégré à la prochaine stratégie à moyen terme. Ils ont également invité à mettre davantage l'accent sur le rôle essentiel de la jeunesse et du sport, de l'échange et

l'apprentissage mutuel entre les différentes civilisations afin de contribuer à une culture de la paix et un dialogue serein entre les cultures. La Commission a souligné la nécessité pour l'UNESCO de continuer à renforcer ses activités de normalisation et de renforcement des capacités en matière de bioéthique et d'éthique de la science et de la technologie à moyen terme. Plusieurs États membres ont exprimé leur soutien aux travaux de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle, soulignant l'importance de la question des droits de l'homme et de ses implications pour la société, le risque d'aggravation des inégalités et la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement. En outre, face à l'urgence de la crise climatique, un certain nombre d'États membres ont souligné qu'il importait de s'appuyer sur les travaux de l'UNESCO en matière d'éthique du changement climatique et d'éthique de l'environnement en élaborant des modules de formation et de renforcement des capacités. L'importance de la gestion des transformations sociales (MOST) a été soulignée, en particulier pour la mise en œuvre des ODD, car elle se situe à l'interface de la recherche, des politiques et de l'action. Le rôle de l'éducation physique et du sport en tant que moyen de promouvoir les valeurs d'inclusion, de tolérance et de respect a été réaffirmé et leur contribution au développement de sociétés plus pacifiques a été soulignée.

17.20 Notre dernier point, le point 5.24 examinait l'Étude préliminaire concernant un éventuel instrument normatif sur l'éthique de l'intelligence artificielle. La session a été ouverte par une table ronde intitulée « Voix de jeunes sur l'éthique de l'intelligence artificielle » composé d'un panel de jeunes experts actifs dans le domaine des nouvelles technologies qui ont partagé avec la Commission leur vision sur les aspects éthiques et sociaux liés à l'intelligence artificielle. Considérant la dimension fortement intersectorielle de ce point, le Sous-Directeur général pour la Communication et l'information et la Sous-Directrice générale pour les Sciences sociales et humaines ont tous deux pris part à cette session.

17.21 La Sous-Directrice générale pour les Sciences sociales et humaines a expliqué que cette proposition était basée sur l'étude réalisée par le Groupe de travail élargi sur l'éthique de l'intelligence artificielle de la Commission mondiale pour l'éthique des connaissances scientifiques et des technologies, COMEST, qui a été examinée à la 206^e session du Conseil exécutif. Se référant à l'intervention du Secrétaire général des Nations Unies lors de l'ouverture de la Conférence générale, elle a rappelé que le travail sur l'éthique de l'intelligence artificielle est l'une des questions frontalières ancrées dans la réforme en cours des Nations Unies.

17.22 Elle a par ailleurs précisé qu'un travail de cette ambition devait se faire sur une base collaborative et inclusive intégrant un large éventail d'organisations partenaires afin de créer des synergies avec les autres initiatives sur l'intelligence artificielle. En s'appuyant sur ces différents partenariats, l'UNESCO apportera donc une contribution essentielle et complémentaire aux débats régionaux, sectoriels et nationaux sur ce sujet. L'élaboration par l'UNESCO d'une recommandation non contraignante sur l'éthique de l'intelligence artificielle serait globale et réunirait diverses perspectives éthiques et culturelles ainsi que toutes les parties prenantes. Cela permettra ainsi d'élargir la discussion pour inclure les dimensions éthiques de l'intelligence artificielle dans l'éducation, la pratique scientifique, la réflexion en sciences sociales et humaines, la culture et la liberté d'expression. Elle a enfin remercié le Japon et les Pays-Bas pour leur soutien financier et les autres pays qui ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour apporter des contributions volontaires et en nature (comme l'accueil des réunions) pour soutenir le processus d'élaboration de ce nouvel instrument normatif.

17.23 Quarante-quatre États membres et deux observateurs ont pris la parole. Les États membres ont exprimé un soutien unanime à la nécessité pour l'UNESCO d'élaborer un instrument normatif sur l'éthique de l'intelligence artificielle. Ils ont souligné l'importance d'adopter une approche éthique des technologies de l'intelligence artificielle, afin de mettre les avancées technologiques au service de l'humanité et de prévenir et réduire la fracture numérique et du savoir entre les pays du Nord et les pays du Sud. Ils ont souligné qu'il était essentiel de développer des technologies d'intelligence artificielle centrées sur l'être humain et respectueuses des droits de l'homme afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte. S'inscrivant dans un tel cadre éthique, l'intelligence artificielle pourrait contribuer à éliminer les préjugés, promouvoir l'égalité des sexes, protéger et inclure les personnes et les groupes vulnérables, promouvoir l'égalité d'accès aux avantages des nouvelles technologies et de leur utilisation. Il importe également de mieux prendre en compte les préoccupations des pays en développement, en soutenant le partage des connaissances et des données et en renforçant les capacités en matière d'intelligence artificielle, avec une attention prioritaire au continent africain. Les États membres ont également souligné que le processus d'élaboration d'un instrument normatif devrait reposer sur des consultations inclusives et multipartites, intégrant un large éventail de parties prenantes et, notamment, des partenaires internationaux qui sont engagés dans des travaux à ce sujet. Les travaux de l'UNESCO dans le domaine de l'éthique de l'intelligence artificielle devraient compléter et non faire double emploi avec les initiatives en cours d'autres entités internationales, régionales et nationales, en accordant une attention particulière aux domaines de compétence de l'Organisation. De nombreux États membres ont mentionné leurs stratégies et actions nationales dans le domaine de l'intelligence artificielle et ont exprimé leur volonté de contribuer aux différentes étapes du processus biennal à venir, notamment: en proposant des experts et en accueillant diverses réunions de consultation. Les États membres ont salué l'étude préliminaire sur l'éthique de l'intelligence artificielle réalisée par la COMEST et se sont félicités de l'organisation du groupe de discussion sur la jeunesse dans le cadre des travaux de la Commission des sciences sociales et humaines. La Commission a adopté la résolution à l'unanimité.

17.24 Rabelais dans Pantagruel nous mettait en garde : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Je crois que je ne trahirai pas mes collègues de la Commission en vous disant que la Commission a adopté cette résolution avec grand enthousiasme, animé du sentiment d'engager notre organisation dans une réflexion historique qui pourrait avoir des répercussions décisives à la fois pour encourager la créativité technologique mais également pour lui donner une véritable conscience respectueuse de valeurs humanistes.

17.25 Monsieur le Président de la Conférence générale, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Madame la Directrice générale, Excellences, Mesdames et Messieurs. Je voudrais remercier tous les États membres pour leur participation active et leur contribution aux débats. Les jeunes ont été d'une véritable valeur ajoutée pour nos travaux, mais pas seulement. Au-delà des débats, lors des manifestations parallèles, ils ont apporté leur dynamisme aux échanges riches autour de l'Histoire générale de l'Afrique et de ses réalisations, ainsi que dans le cadre de la réflexion sur les perspectives philosophiques de l'intelligence artificielle.

17.26 Avant de terminer, permettez-moi d'exprimer toute ma gratitude aux membres du Bureau de la Commission, au Secrétaire de la Commission, Philipp Muller-Wirth, et à son équipe, à savoir Maya Makhoul Sarrazin, Joyce Monteiro, Tabué Nguma et Arili Aguirre Garcia pour leur travail et leur grande implication. J'adresse également mes remerciements à Mme Nada Al-Nashif, Sous-Directrice générale pour les Sciences sociales et humaines, pour sa précieuse collaboration, son soutien et ses conseils. Je remercie également les représentants de la jeunesse qui ont enrichi nos débats. Enfin, mes plus sincères remerciements à mes précieux collaborateurs de la Délégation de la Colombie mais aussi aux interprètes et employés, aux préposés aux salles, au personnel de sécurité, au personnel technique, aux hôtes, aux hôtesse d'accueil et aux stagiaires qui ont tous contribué au succès de nos travaux.

18.1 **The President:**

Thank you, Your Excellency, for a very clear and powerful report on a subject which is especially dear to all our hearts at UNESCO – social and human sciences. I also wish to thank the members of the commission for their work. Dear colleagues, are there any comments on document 40 C/93? May I then assume that the General conference takes note of the report of the SHS Commission contained in document 40 C/93 and adopts the draft resolutions also contained therein subject to the decisions that the General Conference may take on budgetary issues when adopting the Appropriation Resolution for the next biennium? I see no objections.

18.2 *It is so **decided**.*

18.3 Excellencies, ladies and gentlemen, we have thus concluded our work for today. We will meet tomorrow afternoon at 3.30 pm to adopt the report of the joint meeting of commissions, the appropriation resolution for 2020-2021, decide the venue of the next General Conference and hold a brief closing ceremony. Enjoy your evening. *This meeting is now **adjourned**.*

The meeting rose at 4.50 p.m.